



MAIRIE D'ODARS

16 Allée des Pyrénées
31450 ODARS
Téléphone 05.62.71.71.40

Séance n°2025-04

PROCÈS-VERBAL
Réunion du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune d'ODARS
Séance du Mercredi 21 Mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'ODARS, dûment convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Patrice ARSÉGUEL, Maire.

Ouverture de la séance à 20H40

Date de convocation : le 15 mai 2025

Présents : ARSÉGUEL Patrice, BRETHOUS Jacques, CLARET Laurie, HAMON Yann, JOURNOU Mathieu, JULIEN-DELANNOY Martine, LUVISUTTO Alain, SCIE-NEGRIN Lydie, SORIANO Timothée.

Absentes excusées : BERTHELOT Béatrice a donné procuration à ARSEGUEL Patrice
COUJOU DELABIE Marie-Ange a donné procuration à BRETHOUS Jacques
DECROIX Jacques a donné procuration à SORIANO Timothée

Absente : MERLE Laure

Désignation du secrétaire de séance : Martine JULIEN-DELANNOY est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 9 avril 2025

Monsieur BRETHOUS Jacques secrétaire de séance du Conseil Municipal du 9 avril 2025 donne lecture du procès-verbal de la séance.

Le procès-verbal du 9 avril est adopté à l'unanimité.

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 09

Procurations : 03

Votants : 12

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

Délibération 2025-05-01 : Prix des parcelles B258 et B252 suite à la rétrocession de celles-ci dans le domaine public

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à la délibération du 18 septembre 2024 intégrant dans le domaine public les parcelles B258 et B252, il convient, pour pouvoir finaliser le dossier, de fixer le prix desdites parcelles.

Le Conseil Municipal a décidé de fixer le prix d'acquisition des parcelles B258 et B252, situées impasse Bellevue à Odars, à 1 euro chacune. Les frais de notaire seront pris en charge par les demandeurs. Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives afférentes à cette délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité des membres présents.

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 09

Procuration : 03

Votants : 12

- **Pour : 12**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

Délibération 2025-05-02 : Adhésion à la Charte Régionale « Engagé pour le végétal »

Le maire informe le Conseil Municipal de l'importance de s'engager en faveur du végétal face aux défis du changement climatique et de la perte de biodiversité. Martine Julien a présenté la charte régionale « Engagée pour le végétal », un outil pour structurer et valoriser les actions de plantation et de gestion durable des espaces verts.

Signer cette charte offre plusieurs avantages environnementaux, sociaux et économiques. Elle valorise l'action municipale, renforce l'image de la collectivité, et offre un accompagnement technique avec accès à un réseau d'experts. Elle améliore le cadre de vie en favorisant la présence du végétal, participe au bien-être des habitants, et stimule l'économie locale. De plus, elle facilite l'accès à certains financements et propose une démarche graduelle adaptée aux capacités de chaque commune.

La charte « Engagé pour le végétal » proposée par FREDON Occitanie étend l'interdiction des produits phytosanitaires et propose de nouveaux engagements pour la végétalisation. Elle vise des enjeux sanitaires et environnementaux, et engage la collectivité dans un plan d'actions progressif pour une gestion durable de l'espace public.

Après délibération le Conseil Municipal a adopté avec 8 Voix Pour, 4 Abstentions, 0 Voix Contre, la charte « Engagé pour le végétal »

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 09

Procuration : 03

Votants : 12

- **Pour : 8**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 4**

Délibération 2025-05-03 : Acquisition et installation de cabines sanitaires séparatives à l'école maternelle et demande de subvention

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de l'amélioration des conditions d'hygiène et de confort pour les élèves de l'école maternelle, il propose de créer deux cabines de toilette au sein des sanitaires existants. Cette initiative vise à répondre aux besoins spécifiques des jeunes enfants et à garantir un environnement scolaire sain et adapté.

Les sanitaires actuels, bien que fonctionnels, ne répondent pas entièrement aux exigences en matière de confort et d'intimité pour les enfants. La création de cabines de toilette permettra de pallier ces insuffisances et d'offrir un espace plus adapté aux besoins des élèves. Cette démarche s'inscrit dans une volonté plus large de modernisation et d'amélioration des infrastructures scolaires.

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité d'approuver la création de deux cabines de toilette dans les sanitaires de l'école élémentaire, de confier les travaux à l'entreprise France Équipement pour un montant de 2 664,90 euros HT, de solliciter une subvention auprès du CD31 au taux maximum de 40 %, d'autoriser le maire à signer les documents nécessaires et de prévoir les crédits au budget 2025.

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 09

Procuration : 03

Votants : 12

- **Pour : 12**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

Délibération 2025-05-04 : Acquisition et installation d'un chauffage à l'église et demande de subvention

Le Conseil Municipal, informé par Monsieur le Maire, a décidé à l'unanimité de mettre en place un système de chauffage pour l'église afin d'améliorer le confort des usagers et de préserver le patrimoine religieux. Cette initiative, inscrite dans la rénovation énergétique des bâtiments communaux, vise à moderniser et valoriser le patrimoine tout en répondant aux exigences de développement durable. Le devis de la STE ELECTRICITE, d'un montant de 2 850,00 euros HT, a été accepté, et une subvention sera sollicitée auprès du CD31.

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 09

Procuration : 03

Votants : 12

- **Pour : 12**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

Délibération 2025-05-05 : Acquisition de matériels pour l'entretien des espaces et demande de subvention

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a discuté et approuvé la proposition relative à l'amélioration de l'entretien et de l'aménagement des espaces verts. Cette décision vise à garantir un cadre de vie agréable et durable pour les habitants, en acquérant du matériel spécifique pour les services techniques en charge des espaces verts. La mise en œuvre débutera par l'acquisition de nouveaux appareils, notamment des équipements fonctionnant avec des batteries, afin de réduire l'empreinte carbone et de promouvoir des pratiques plus durables.

Après évaluation des besoins et sélection des offres, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser l'achat de matériels auprès de SAS Déjean Eric (CARAMAN) pour un montant de 3 573,33 € HT, de solliciter une subvention et d'imputer les dépenses sur le budget d'investissement.

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 09

Procuration : 03

Votants : 12

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

Délibération 2025-05-06 : Adhésion à une application de communication pour transmettre des informations aux administrés

Monsieur le Maire a proposé de moderniser les outils de communication de la commune en adoptant une application de communication pour centraliser les échanges et sécuriser les données.

Après étude, deux applications, Panneau Pocket et Intramuros, ont été retenues pour leur performance et sécurité. Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de souscrire à Panneau Pocket pour un an, au coût de 180 € TTC avec deux mois offerts, et a autorisé Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette délibération.

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 09

Procuration : 03

Votants : 12

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

Droits de préemption urbain :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de se prononcer sur les droits de préemption urbain suivants. Après avoir entendu l'avis de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de renoncer aux droits de préemption mentionnés ci-après :

RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN					
DATE DECISION	OBJET	SECTION	N°PARCELLE	Adresse	SUPERFICIE
08/01/2025	Vente RIPOLL/CREATION FONCIERE	B	490 et 495	BERGUES	3318 m ²
05/02/2025	Vente PLANTY/ROSADO-PICCOLY	C	498	71 rue de l'Estanque	1447 m ²
05/02/2025	Vente EYRAUD/AP PATRIMOINE	C	179	104 rue de l'Estanque	2500 m ²
05/03/2025	Vente CAPIMMOTION / FAVARD-TETON	C	579-584	91 impasse de la Nature	935 m ²

Clôture de séance

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h00

Le Maire,
Patrice ARSÉGUEL



Secrétaire de séance,
Martine JULIEN-DELANNOY





MAIRIE D'ODARS

16 Allée des Pyrénées
31450 ODARS
Téléphone 05.62.71.71.40

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°4-2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 21 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'ODARS, dûment convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Patrice ARSÉGUÉL, Maire.

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 09

Absent : 01

Procuration : 03

Numéro	Désignation des délibérations	Vote
<u>PV du 9 avril 2025</u>	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 avril 2025	A l'unanimité
<u>D2025-05-01</u>	Délibération pour Fixer le prix des parcelles B258 et B252 impasse de Bellevue suite à la rétrocession des parcelles dans le domaine public	A l'unanimité
<u>D2025-05-02</u>	Délibération pour l'Adhésion à la Charte Régionale « Engagé pour le végétal »	8 Pour 4 Abstentions 0 Contre
<u>D2025-05-03</u>	Délibération pour l'acquisition et l'installation de cabines sanitaires séparatives à l'école maternelle	A l'unanimité
<u>D2025-05-04</u>	Délibération pour l'acquisition et l'installation d'un chauffage dans l'église	A l'unanimité
<u>D2025-05-05</u>	Délibération pour l'acquisition de matériels pour l'entretien des espaces verts de la commune	A l'unanimité
<u>D2025-05-06</u>	Délibération pour l'adhésion à une application de communication pour transmettre des informations aux administrés	A l'unanimité

Vu pour être affiché le 22 avril 2025, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait, à Odars,
Le 22 mai 2025
Patrice ARSÉGUÉL, Maire

